

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Commune de BRUNET

**Enquête publique relative
au projet**

***d'élaboration du plan local
d'urbanisme de la commune de
BRUNET (04)***



CONCLUSIONS



Du 15 juin 2023 au 20 juillet 2023 inclus

Commissaire-enquêteur : Georges Henri DUCREUX

17 août 2023

Décision du 17 avril 2023

N° E23000022 /13

À la suite de la décision du Tribunal Administratif du 19 avril 2023 me désignant comme commissaire enquêteur, Monsieur le Maire de BRUNET a prescrit par arrêté municipal du 11 mai 2023 l'enquête publique portant sur :

- ❑ L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BRUNET

Au terme de cette enquête, mes conclusions motivées sont les suivantes :

- À la suite de l'examen des pièces du dossier d'enquête, après consultation du pétitionnaire et après avoir pris connaissance de ses réponses écrites par l'intermédiaire du bureau d'études ALPICITE, après une visite des lieux pour l'examen du site concerné,
- Après étude des avantages et inconvénients du projet, dont le but est d'assurer la maîtrise de l'urbanisation de la commune, la protection des terres agricoles et de l'environnement ;

j'estime, pour les raisons détaillées dans le rapport :

- ❑ que la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme sur la commune de BRUNET est nécessaire et ne peut qu'apporter des améliorations dans la gestion de l'urbanisation et de la protection de l'environnement de la commune,

et j'émet

**un avis favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de BRUNET**

Fait à Sisteron le 17 août 2023

Le commissaire-enquêteur
Georges Henri DUCREUX

